



MUNICIPALITE DE CLORIDORME

Le conseil de la municipalité de Cloridorme siège en séance extraordinaire ce 27 janvier 2022 à 19h30.

Sont présents à cette séance :

N° de résolution
M~~esdames~~ : Josette Dupuis
Michelle Fournier
Nancy Cloutier
Josée Boulay
Messieurs : Marcel Mainville
Normand Poirier

Assiste également à cette séance, Madame Léona Francoeur adjointe.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire, lequel est toujours en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se retrouve en confinement et que les séances du conseil doivent se tenir sans présence des citoyens suite au dernier décret;

EN CONSÉQUENCE, APRES DISCUSSION, IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS QUE la présente séance se tienne à la salle du Conseil de ville de Cloridorme sans présence des citoyens et avec les précautions sanitaires d'usages.

Ouverture de la séance

Son honneur le maire monsieur Pierre Martin, constatant qu'il y avait quorum déclare la séance ouverte.

1- Renonciation à l'avis de convocation

Résolution # 15-01-22

SUR LA PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NANCY CLOUTIER IL EST RÉSOLU :

Conformément à l'article 325 du Code municipal, les soussignés, membres du conseil de la municipalité de Cloridorme, étant tous physiquement présents sur le territoire de la municipalité et présents à la salle des délibérations le 27 janvier 2022, à 19h30, renoncent à l'avis de convocation prévu pour la tenue de la présente séance extraordinaire et consentent à prendre en considération les affaires suivantes :

Adoptée à l'unanimité



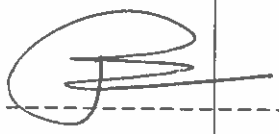
2- Résolution 000-01-2022

Firme comptable/budget

N° de résolution
ou annotation
Sur proposition de Marcel Mainville conseiller, il est résolu que le conseil autorise les dépenses suivantes, qui seront réalisées par les employés de Raymond Chabot Grant Thornton en surplus dans le cadre de la vérification annuelle habituelle :

- Fermeture des mois de novembre et décembre 2021 de même que la fermeture d'année 2021.
- Vérification et correction du budget 2022.

Adoptée à l'unanimité



Maire



D.G. Greffiere

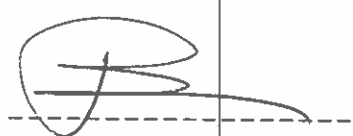
3. Résolution # 16-01-22

Clôture de la séance

Les sujets étant épuisés, il est proposé PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE BOULAY la clôture de la séance.

Adoptée à l'unanimité

Je, Pierre Martin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'Article 142(2) du code municipal.



Maire



D.G. Greffiere *Adjointe*

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103